



Chronologie de l'enseignement supérieur dans l'agglomération lyonnaise

Résumé

Il est de coutume de dire que les universités se sont tardivement installées à Lyon, ville davantage tournée vers le commerce et l'industrie. Il est vrai que la première université lyonnaise n'a été créée qu'en 1896 alors que, dès le Moyen Age, de nombreuses villes françaises – Paris en 1200, Montpellier en 1289, Bordeaux en 1441, etc. – en étaient dotées. En d'autres termes, l'histoire de l'enseignement supérieur à Lyon est récente.

Pourtant, peu à peu, les structures de l'enseignement supérieur se sont développées dans la métropole lyonnaise pour offrir aujourd'hui un très large panel de formations. En effet, dotée de trois universités différentes, d'un nombre important d'écoles d'ingénieurs privées ou publiques, de deux ENS, d'une école de commerce à renommée internationale, Lyon offre aujourd'hui toutes les possibilités aux étudiants d'entreprendre des études supérieures de premier plan.

Récemment, les établissements de Lyon ont souhaité restructurer ce paysage de l'enseignement supérieur et se sont regroupés au sein du PUL puis, aujourd'hui, du PRES « Université de Lyon ». Cette nouvelle structure fédérative fait évoluer l'organisation générale et les liens que les différents acteurs entretenaient pour leur permettre de relever les défis de la mondialisation, de la compétition entre établissements, voire entre villes et pays.

Grille de lecture.....	2
Introduction.....	3
1. Définition.....	5
2. Chronologie	6
Bibliographie.....	38

Grille de lecture

Le travail entrepris ici n'a pas vocation à l'exhaustivité. Il ne s'agit pas d'une description historique au sens stricte mais davantage un portrait chronologique de la création et de l'évolution des structures de l'enseignement supérieur de la région lyonnaise. L'objectif est de dresser un panorama local de la création des universités, des écoles et de quelques instituts en le replaçant dans un contexte régional, voire national. Il a également pour vocation de mettre en évidence le rôle de certaines structures administratives relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur lyonnais : par exemple le Pôle Universitaire Lyonnais (PUL) en 1995 et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université de Lyon » en 2007.

Les faits historiques locaux repérés et mis en avant sont de diverses formes.

- D'une part la mention strictement chronologique, sous forme de dates exprimant :
 - ✗ Les faits de création. Par exemple, création d'une école – l'Ecole centrale en 1857, la création de Faculté des Lettres en 1808. Les créations sont indiquées par ce signe : ©.
 - ✗ Les faits d'organisation. Par exemple : le déménagement de l'université Lyon 2 à Bron, le déménagement de l'Ecole centrale à Ecully. Les faits d'organisation sont indiqués par ce signe : Ⓞ.
 - ✗ Pour rendre la lecture plus interactive lors du signalement d'un fait d'organisation, la date de création de la structure citée est indiquée entre crochets. Par exemple : 1967 : l'École centrale de Lyon [1857] est transférée à Ecully Ⓞ. Ce qui signifie que l'Ecole Centrale de Lyon a été créée en 1857 et transférée à Ecully en 1967 et que ce dernier événement constitue un fait d'organisation.
 - ✗ Quelques faits régionaux (Saint-Étienne et Grenoble) sont indiqués afin de positionner les établissements d'enseignement supérieur lyonnais dans la région Rhône-Alpes
- D'autre part, par la « mise en récit » des événements, ce qui permet de les rendre plus accessibles, de comprendre leur sens et leur portée, intégrés qu'ils sont, non dans une liste de faits, mais dans une histoire. Ceci apparaît dans des encadrés grisés.
- Enfin, ce récit chronologique fait également des « focus » sur certaines figures de l'enseignement supérieur lyonnais – signalés par un encadré rosé – soit parce qu'elles ont participé à la création d'une structure représentative, soit parce que leur pensée ou leurs actions ont eu un impact national voire international.

Introduction

Lyon, ville de commerce et d'industrie

L'histoire de l'enseignement supérieur dans l'agglomération fait apparaître deux faits saillants : des universités tardives (1896), voire très tardives compte-tenu de l'importance de la ville, des écoles techniques assez très tôt constituées et qui vont créer un important réseau d'enseignement –correspondant aujourd'hui aux écoles techniques et d'ingénieurs.

Il semble que ces deux particularités soient liées puisqu'on a opposé longtemps deux savoirs, l'un académique, l'autre appliqué, et qu'on a privilégié le second contre le premier. Pourquoi ? L'un des arguments avancés pour expliquer l'absence d'université est que la ville n'en avait pas besoin. Elle avait besoin de techniciens que pouvait embaucher l'industrie de la soie (École Royale Académique de Dessin et Géométrie 1769), puis de la chimie (École de la Martinière dite École des Sciences et des arts industriels en 1826). En 1872, Lyon obtient son école de commerce, la quatrième de France, après l'avoir réclamé plus de 50 ans ! Même l'École vétérinaire, la première au monde, sert d'abord, à l'époque, des fins très pratiques comme la lutte contre les maladies du bétail.

Dans ce contexte, non seulement les édiles ne voient pas l'intérêt d'un apport en savoir académique mais, au contraire, des témoignages de l'époque vont plus loin ; il pourrait être nuisible et « détourner les jeunes gens du commerce et de l'industrie » (BOURGEOIS 1889 : 105).

Par ailleurs, Lyon va souffrir de la concurrence des établissements voisins comme Grenoble qui dispose d'une université dès 1339 (regroupant quatre sections : médecine, arts libéraux (sciences et lettres), droit canon et droit civique) et ce même si elle est fermée à plusieurs reprises. On sait par exemple, qu'elle s'opposera de nombreuses fois à la création d'un véritable enseignement de droit à Lyon (DOCKÈS-LALLEMENT 2006 : 33).

Le 19^e siècle : l'essor de l'université

Au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, les écoles techniques et d'ingénieurs continuent de s'implanter dans l'agglomération sous la forte demande du milieu industriel (École centrale (1857), Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) (1864), École Supérieure de Chimie Industrielle de Lyon (ESCIL) (1883), École Municipale de Tissage et de Broderie (1884), École française de tannerie (1899)). Mais c'est surtout l'époque de l'essor de l'université. En quelques années les facultés s'ouvrent (création de

la Faculté des Sciences en 1833, lettres (philosophie, l'histoire, la littérature ancienne, la littérature française et étrangère) en 1838, médecine et pharmacie en 1874, droit 1875) et sont rassemblées par la loi de 1896. Lyon est alors très favorable à ce mouvement. La municipalité a fortement investi, notamment en créant le Palais des facultés (actuels bâtiments des quais du Rhône) et, dira Bourgeois, « aucun effort ne lui a paru trop considérable pour rattraper le temps perdu, aucun sacrifice trop lourd pour donner enfin à la cité la puissance scientifique et intellectuelle qui convient à la seconde ville de France » (BOURGEOIS 1889 : 109).

Les délocalisations et l'enjeu contemporain

Au début 20^e siècle, le pôle d'enseignement supérieur lyonnais s'était donc considérablement étoffé. Ce mouvement va considérablement s'accélérer au milieu du 20^e siècle et ce, notamment grâce à deux facteurs. Le premier est national et affecte tous les grands centres d'enseignement, c'est l'accroissement de la population étudiante : « 2,1 millions d'étudiants en 1997 contre 1,2 million en 1980, 310 000 en 1960 et 30 000 en 1900 » (ATTALI 1998). La France a besoin d'écoles, ses campus se développent, explosent même... La seconde raison du renforcement du pôle lyonnais tient aux délocalisations qui sont particulièrement favorable à Lyon (École nationale supérieure de bibliothécaires (1974), École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) (1975), Institut national travail, emploi et formation professionnelle (INTEFP) (1980), École normale supérieure Sciences (1987), École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT (1997), École normale supérieure Lettres et Sciences Humaines (2000)).

De fait, aujourd'hui, l'offre de l'agglomération est l'une des plus riches de France. Cela ne nous exonère pas d'une réflexion sur sa réorganisation. Car si l'inflation de la population étudiante a été un booster de croissance, elle aussi créé des lignes de faiblesses qui doivent être corrigées, notamment dans l'université. Par ailleurs, la compétition est plus rude qu'auparavant, plus internationale aussi. L'offre de formation est une offre commerciale de moins en moins différente des autres, inscrite dans un jeu de concurrence très ouvert, et de plus en plus empreinte d'une culture du résultat dictée par un marché de l'emploi tendu qui contraint les étudiants à « l'efficacité scolaire ». Le regroupement d'une partie de l'enseignement supérieur dans le PRES « Université de Lyon » est une des réponses, la loi SRU de 2007 apporte d'autre pistes de développements, d'autres encore sont possibles (voir « L'enseignement supérieur en questions ») pour que l'agglomération oriente le développement de son pôle d'enseignement supérieur selon un schéma qui bénéficie tant aux établissements qu'au territoire.

1. Définition

L'enseignement supérieur désigne les enseignements et formations proposés aux étudiants après le secondaire. Certaines sont « non sélectives », en première année au moins, dispensées dans les universités ; les autres sont « sélectives » et accessibles sur dossiers et/ou sur concours dans les écoles, IUT, BTS, écoles préparatoires, etc. Certaines sont publiques et relèvent des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de l'agriculture, ou de l'industrie, etc.), d'autres privées.¹

On le voit, l'enseignement supérieur en France est beaucoup plus diversifié que les enseignements primaire et secondaire.

« Dans un pays comme la France l'enseignement supérieur occupe une place considérable, que l'on peut apprécier à partir de quelques données globales : 2 300 000 étudiants, 80 000 enseignant de toutes catégories, 60 000 salariés non enseignants... Pour le budget de l'État c'est une dépense annuelle de 15,8 milliards d'euros. La dépense totale de la nation concernant l'enseignement supérieur s'élève quant à elle à 20,6 milliards d'euros. Comme aujourd'hui la plupart des activités, l'enseignement supérieur s'est mondialisé : 12 % des étudiants présents en France sont étrangers »

(GOULARD 2007 : 3)

¹ Soit :

- Universités ;
- Grands établissements (type ENSSIB, ENSATT, ENS) ;
- Instituts universitaires de technologie (IUT) ;
- Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ;
- Sections de techniciens supérieurs (STS) ;
- Formations comptables ;
- Écoles d'ingénieurs.

Source : *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS 2007)*.

2. Chronologie

Paradoxalement, l'histoire de l'enseignement secondaire en France commence avant celle du primaire. Ce sont les congrégations religieuses qui, d'abord, assurent la transmission – plutôt que la diffusion – des connaissances dans des structures proches de l'université. Au Moyen Âge, les universités se constituent à Paris (1200), Toulouse (1229), Montpellier (1289), Avignon (1303), Cahors (1331), Grenoble (1339) ou Bordeaux (1441), qui sont les premières villes à en disposer.



(SHEPHERD 1923)

« Ces facultés sont autonomes et dotées de privilèges importants. Elles forment aux responsabilités civiles et religieuses, on y enseigne les « arts libéraux » que sont la

grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la musique, l'astronomie et la géométrie ainsi que la théologie. Le droit et la médecine, bien que considérées comme des disciplines « pratiques » ont tout de même une place dans ces facultés nouvelles » (www.millenaire3.com).

Mais Lyon n'a pas d'université et ce jusqu'à tardivement. Jusqu'au XIX^{ème}, « L'enseignement des lettres est surtout le fait de congrégations religieuses, exercé au sein de collèges [notamment au Petit collège, à Saint Jean]. Les Jésuites s'illustrent particulièrement entre 1604 et 1762. Les Oratoriens prennent la relève de 1762 à 1789. La pédagogie est active et elle s'attache à des domaines aussi variés que l'héraldique, l'astronomie, le théâtre, l'archéologie locale, le latin, le grec mais aussi les mathématiques, la physique, minéralogie... » (Université Lyon 3). **A la veille de la Révolution, la France compte 22 universités, avec une absence de marque : Lyon.** Une situation qui ne commencera à évoluer qu'à partir de 1808 avec les premières facultés de lettres. Pourquoi n'y a-t-il pas d'université à Lyon ? On en trouve peut-être un indice dans les mots de Bourgeois qui déclarait, en 1889, au moment où s'organisent les mouvements en faveur d'une Université de Lyon qu'il appelle de ses vœux (notamment en participant à la création de l'Association des amis de l'Université de Lyon) : « Nous voilà loin du temps où le Consulat lyonnais s'opposait à la création d'une Université à Lyon, pour ne pas détourner les jeunes gens du commerce et de l'industrie » (BOURGEOIS 1889 : 105). **C'est que « Lyon, ville commerçante et industrielle, a été longtemps rebelle et presque hostile aux institutions de haut enseignement.** Elle n'avait pas sous l'ancien régime d'Université et craignait d'en avoir » (BOURGEOIS 1889 : 108). Il est particulièrement intéressant de lire sur le site de l'université Lyon 3 : « Au XVI^e siècle la fabrication de la soie et l'imprimerie se développent au détriment de la transmission du savoir » (!).

Pour ce qui concerne le droit, il semble que le fait que Lyon ne comporta pas de Parlement ne favorisa pas l'instauration de son enseignement (DEROUSSIN/LAURANSON ROSAZ 2006 : 15 ; DOCKÈS-LALLEMENT 2006 : 27). Par ailleurs, DOCKÈS-LALLEMENT (2006 : 28) estime est qu'il est possible que le pouvoir ait craint la présence d'étudiants dans une ville ouvrière prompt à s'enflammer.

1762 : création de l'École Vétérinaire ©

(École nationale des services vétérinaires depuis 1994)

D'abord installée dans une ancienne auberge située dans le faubourg de la Guillotière "Le Logis de l'Abondance", l'école déménage sur les quais de Saône, à Vaise, en 1796, avant de s'installer à Marcy-l'étoile en 1978.

L'École vétérinaire se distingue particulièrement grâce à Chauveau qui est considéré comme un des précurseurs de Pasteur en soutenant que les maladies infectieuses ont pour cause un agent spécial.

Claude Bourgelat

Collaborateur de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, ami de Malherbe et de Voltaire, Claude Bourgelat (1712-1779) est écuyer du roi quand il reçoit du Roi l'autorisation d'ouvrir une école où l'on enseignerait publiquement les principes et les méthodes pour guérir les maladies animales. Il pose ainsi les bases de la première école vétérinaire du monde (1761). Fondateur de l'hippiatrique en France, il forme à Lyon et à Alfort les vétérinaires qui ouvriront des écoles similaires dans toute l'Europe.

Jean-Baptiste Chauveau

Directeur de l'école vétérinaire de Lyon et professeur de médecine, Jean-Baptiste Chauveau (1827-1917) prépare par ses travaux en bactériologie la découverte des anticorps. Il ouvre la voie de la cardiologie moderne grâce à l'étude du cœur de cheval, à l'intérieur duquel il introduit un cathéter, pour la première fois au monde en 1861.

1808 : création des facultés de lettres ©

Des facultés de lettres sont créées près de chaque lycée. Il s'agit en réalité de simples émanations de ces lycées. Quoiqu'il en soit, à peine créée, celle de Lyon est supprimée en 1816.

Les lieux d'enseignements du supérieur s'organiseront d'abord, à Lyon, à partir des besoins liés à l'industrie, et notamment à l'industrie textile et à la Fabrique lyonnaise, comme l'école gratuite de dessin (future école des Beaux-Arts ou l'école de la Martinière).

1807 : création de l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon ©

Celle-ci est l'héritière de l'« École gratuite de dessin » fondée en 1756, école qui deviendra en 1769, en vertu de l'autorisation royale de créer des académies en province, l'« École Royale Académique de Dessin et Géométrie ». Créée au départ pour apporter à la Fabrique lyonnaise de soierie des dessinateurs de talent, l'École royale, puis Impériale

et, après l'avènement de la République en 1848, l'« École Nationale des beaux-arts de Lyon » (en 1876), ne cessera de s'affirmer aux grands concours artistiques nationaux. (avec Wikipédia).

En 1763, « la suppression des Jésuites rendit alors à la ville la propriété et la direction de ses collèges » (BOURGEOIS 1889 : 105). Lyon ambitionne de diviser l'enseignement secondaire en spécialisant ses collèges. À l'un les disciplines techniques et professionnelles, à l'autre des disciplines plus théoriques. Faute d'enseignants, c'est aux Oratoriens – qui prennent la suite des Jésuites – qu'est confié l'enseignement et il faudra attendre les années 1800 pour qu'un projet de ce type voit le jour grâce à la fondation de l'école de la Martinière.

Le XVIII^e siècle est **aussi la première période des écoles d'ingénieurs : les Écoles d'ingénieurs d'État**. Ce mouvement de création des écoles d'ingénieurs prend ses racines avec le besoin de former un personnel capable de maîtriser l'art et la technique de la construction navale. Aussi, la préhistoire des écoles d'ingénieurs se situe-t-elle au XVII^e siècle – et notamment en 1672 avec l'École de constructeurs de vaisseaux de Nantes. Il prend ensuite réellement corps avec la création de l'École Royale des Ponts et Chaussées en 1747 et celle de l'École Royale des Mines en 1783, toutes deux à Paris.

Les grandes écoles d'État du XVIII^e ont d'abord deux objectifs : former du personnel technique de haut niveau et remplacer les écoles des Jésuites qui jusqu'en 1763/64 géraient environ 120 collèges. C'est Vauban qui, à la fin du XVII^e siècle, instaure les premières classes préparatoires, inspirées du modèle des collèges jésuites. Les élèves admis dans ces écoles d'État reçoivent une éducation tant scientifique et technique que militaire.

1816 : création de l'École des Mines de Saint-Étienne ©

Après la chute du premier Empire en 1815, le traité de Vienne sépare la Sarre et la Savoie de la France. Cette dernière perd alors les écoles pratiques des mines de Geislautren et Pesey. Aussi, Louis XVIII émet-il une ordonnance – le 2 août 1816 – instaurant la création d'une École des Mines à Saint-Étienne. Cette école sera la première école d'ingénieurs créée en région Rhône-Alpes. L'école s'installe à Saint-Étienne alors en plein essor grâce à ses mines et son charbon. L'École des Mines de Saint-Étienne préfigure les écoles d'ingénieurs de la Révolution Industrielle. Clairement orientée vers les besoins de l'industrie locale, elle forme des techniciens, et ingénieurs spécialisés dans les problématiques des mines. Mais les ingénieurs des mines sont aussi des fonctionnaires d'État formant un des grands corps techniques de la fonction publique française.

Extrait de l'ordonnance de 1816 : « Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I^{er}. Il sera établi à Saint-Étienne, département de la Loire, une école de mineurs pour l'enseignement des jeunes gens qui se destinent à l'exploitation et aux travaux des mines.

II. L'École sera composée d'un ingénieur en chef des mines, directeur, et de trois professeurs qui seront choisis parmi les ingénieurs attachés à l'arrondissement des mines dont Saint-Étienne est le chef-lieu.

III. L'enseignement aura pour objet, 1^o. L'exploitation proprement dite ; 2^o. la connaissance des principales substances minérales et de leur gisement, ainsi que l'art de les essayer et de les traiter ; 3^o. les éléments de mathématiques, la levée des plans et le dessin.

IV. L'instruction de l'École sera gratuite. Les élèves ne pourront être admis avant l'âge de quinze ans accomplis, ni après l'âge de vingt-cinq ans ; et pour obtenir leur admission, ils devront faire preuve de bonne conduite, de capacité et d'une instruction telle au moins que celle qui s'acquiert dans les écoles primaires.

V. Tous les objets généraux de service, tels que la division, les époques et les programmes des cours, la discipline des élèves, la comptabilité, etc., seront délibérés dans un conseil d'administration, composé du directeur de l'École, président, et des professeurs.

Ces délibérations, et en général toutes celles relatives à l'enseignement, seront soumises à l'approbation de notre Ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, sur le rapport du directeur général des ponts et chaussées et des mines.

VI. Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

(<http://admi.net/jo/ord2.8.1816.html>)

L'école des Mines de Saint-Étienne ouvre donc ses portes en 1816. Au départ, elle est une école de maîtres-ouvriers pour les exploitations charbonnières. La première promotion n'est constituée que de huit élèves. En 1832, une nouvelle ordonnance royale lui permet de délivrer le titre d'ingénieur.

L'école deviendra en 1882 l'École Nationale Supérieure de Mines de Saint-Étienne.

1826 : création de l'école de la Martinière dite École des Sciences et des arts industriels ©

Le 1^{er} février 1825, nouvelle délibération de l'Académie. A la suite de cette délibération, le Maire de Lyon confia à M. Tabareau, professeur de physique, ancien élève de l'École Polytechnique et membre de l'Académie, le soin de puiser, soit dans le Conservatoire des Arts-et-Métiers, soit dans l'École d'Arts-et-Métiers de Châlons, les éléments d'un rapport pour l'institution à créer. M. Tabareau présenta son rapport le 2 novembre 1825. Ce rapport conclut à l'organisation d'une école d'Arts-et-Métiers, dite *la Martinière*, comprenant un enseignement théorique et un enseignement pratique donné dans des ateliers. Il y avait des pensionnaires et des externes, soit gratuits, soit payants. Les premiers étaient seuls admis aux travaux pratiques.

(LANG 1883 : 10)

Cette école est le premier établissement d'enseignement technique secondaire en France. Sa création est portée par Henry Tabareau, ancien élève de l'École Polytechnique et professeur à la Faculté des Sciences de Lyon. Très novatrice, la pédagogie mise en place par Henry-Charles Tabareau et son neveu Désiré Girardon incite l'étudiant à être actif dans son enseignement.

Au début, l'école était spécialisée en deux domaines : les mathématiques et la chimie (notamment appliquée à la teinture de la soie et des textiles) puis elle développa des cours de dessin et de tissage. Cette école préfigurera la mise en place de l'École Centrale de Lyon, en 1857, et celle de l'École de Chimie Industrielle, en 1883.

L'École de la Martinière est l'un des premiers exemples de l'adaptation de la formation lyonnaise aux besoins industriels et économiques de la chimie.

Henry-Charles Tabareau est né à Béziers en 1790. Après avoir fait Polytechnique, il est nommé officier du génie. En 1815, il s'installe place Sathonay et donne des cours particuliers de chimie. Son ami, Jean-Baptiste Raymond (1765-1837) lui permet d'obtenir des cours de chimie au Conservatoire des Arts. En 1823, il devient membre de l'Académie de Lyon. En 1826, utilisant le legs du Major Martin, il établit les fondements de l'école technique qui deviendra « la Martinière provisoire ». Il en est le directeur provisoire et le professeur de mathématiques. Henry-Charles Tabareau met en place une méthode pédagogique nouvelle pour l'apprentissage des mathématiques. Les cours sont en effet conçus comme une succession de parties théoriques et de parties pratiques où l'élève est responsable de son apprentissage.

Henry-Charles Tabareau meurt à Lyon en 1866. Une place sur le plateau de la Croix-Rousse porte son nom.

Nicolas Guinon, Etienne Marnas, Emmanuel Verguin, tous trois inventeurs lyonnais de colorants, furent des élèves de la Martinière qui comptait 133 élèves en 1831, et 524 élèves en 1900.

La fondation de la Martinière en 1826 marque une première adaptation de l'enseignement à la vie économique, qui ne se suffit plus de tisseurs et d'artisans divers.

THIVEND – SCHWEITER : 13

L'école est créée grâce au legs du major général Claude Martin qui souhaitait que soit fondée à Lyon une école qui accueillerait les enfants de famille modeste pour leur donner une formation générale et technique. Il s'agit également de créer une école professionnelle adaptée aux besoins de l'industrie locale :

Il y a un certain nombre de conditions à réaliser pour faire un véritable enseignement moderne, adapté aux besoins de notre société; consulter les hommes, industriels, négociants, ingénieurs, qui sont à la tête de cette société et connaissent ses besoins, non pas une fois, mais mille, et d'une façon constante — créer avec eux, non une œuvre uniforme, mais propre et vraiment spéciale aux diverses régions de la France; — donner enfin à cette éducation la sanction de diplômes qui ouvrent aux élèves non les écoles du gouvernement, mais les fabriques et les maisons de commerce, qui peuplent le pays non de nouveaux fonctionnaires, mais d'hommes préparés aux affaires. La Martinière a réalisé pour Lyon toutes ces conditions, tandis que pour la France l'État décrétait, imposait et en somme échouait.

(BOURGEOIS 1889 : 107)

« Le **changement du système universitaire par la France révolutionnaire est radical** : en 1793, la **Convention abolit toutes les universités**, puis crée un ensemble de grandes Écoles pour former les élites nécessaires à la Nation dans les domaines sensibles : École Polytechnique, École Normale, Conservatoire des Arts et Métiers, ... Ensuite, en 1806, Napoléon instaure L'Université impériale, une et centralisée, entièrement soumise à son service (20). Le pays est divisé en académies dans lesquelles ne subsistent que des facultés. Les traditionnelles facultés professionnelles de médecine, de droit et, éventuellement, de théologie sont maintenues. Mais le rôle de l'ancienne faculté de philosophie est redéfini en introduisant les nouvelles facultés de lettres et de sciences ; le but de celles-ci n'est plus l'élaboration et la transmission au plus haut niveau de la connaissance : associées au lycée principal de l'académie, ces « facultés d'académie » ont une mission qui se limite à la collation des grades scolaires et universitaires (baccalauréat, licence, doctorat...) ainsi qu'au contrôle de l'enseignement des lycées. L'enseignement de niveau supérieur et la recherche de valeur sont réservés à l'autre pôle du système français d'enseignement supérieur

entièrement localisé dans la capitale, constitué par les grandes Écoles et le Collège de France. Dans les domaines scientifiques, lors des premières décades du siècle, la part essentielle revient à l'École Polytechnique » (VOLTZ 2001 : 12).

Mais si les " Martins " deviennent les ouvriers d'élite voire des cadres moyens, très peu se hissent au niveau de la direction des entreprises. L'industrie locale manquait d'ingénieurs et de directeurs formés aux nouvelles techniques et recrutait hors de Lyon. En 1857, en pleine crise industrielle, fut alors fondée par les industriels lyonnais l'École Centrale de Lyon, sorte de " Martinière bourgeoise ", chargée de former les meilleurs des Martins à la chimie, mécanique industrielle, la construction civile, le dessin industriel.

(THIVEND – SCHWEITER 2005 : 14)

1833 : création de la Faculté des Sciences ©

Sept chaires de sciences sont créées en plusieurs points de Lyon : Collège royal, Palais Saint-Pierre, Jardin des Plantes (BAYARD 2004 : 9).

1838 : création des Facultés des lettres : philosophie, l'histoire, la littérature ancienne, la littérature française et étrangère ©

La nomination de ces facultés ne signifie pas pour autant leur reconnaissance. Elles souffrent de n'avoir à disposition aucun établissement digne de ce nom.

1939 : création, par la Ville de Lyon et la Chambre de commerce d'une chaire de droit commercial ©

A la demande de Frédéric Ozanam, fondateur des Conférences Saint-Vincent-de-Paul, qui cherchait à revenir à Lyon, une chaire de droit commercial est créée et installée au Palais Saint Pierre. Il s'agit de l'aboutissement d'efforts répétés des lyonnais qui demandaient depuis des années la création d'une faculté de droit ou, tout au moins, un enseignement du droit. Après le départ de Ozanam, l'année suivante, les cours qui sont assurés par Dattas puis Valois semblent avoir décliné jusqu'à disparaître (DOCKÈS-LALLEMENT 2006 : 33).

Frédéric Ozanam

La famille d'Antoine-Frédéric Ozanam (1813-1853) s'installe à Lyon 1815, là où étaient les racines de sa mère, fille d'un négociant en soie de la ville. Il fait ses études au Collège royal de Lyon, puis poursuit des études de droit et de lettre à Paris. Docteur en droit, avocat, historien et essayiste, catholique engagé, il est un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui œuvre au soulagement de la misère des pauvres. Il est béatifié le 22 août 1997.

La loi Falloux de 1850 met fin à l'université impériale. Elle représente une tentative des Catholiques pour reprendre la main sur l'enseignement public. L'évêque siège dans les conseils des universités et c'est le retour du clergé dans l'enseignement supérieur.

La Révolution Industrielle marque l'avènement d'une seconde période pour les écoles d'ingénieurs. Elle fait apparaître de nouvelles productions et de grands bouleversements sociaux et économiques qui induisent un besoin d'ingénieurs formés dans les domaines en mutation comme la chimie, l'acier, la mine, le charbon, les télécommunications, l'électricité, etc. Les besoins sont importants et entraînent la création d'un nombre conséquent d'écoles. Les promotions s'élargissent, les spécialités enseignées se diversifient, les formes d'enseignement évoluent d'un schéma très classique et théorique basé sur les mathématiques vers un schéma plus pratique et lié aux besoins industriels. Ainsi en 1829, est créée l'École Centrale de Paris avec l'espoir de s'opposer à l'École Polytechnique. En 1848, la Société des ingénieurs civils est créée.

1857 : Création de l'École centrale ©

L'école est créée à l'initiative d'un groupe d'une dizaine d'industriels (Henri Germain, Henri Aymard, Arlès Dufour, ...), qui mettent en place un premier financement et surtout à l'initiative de Désiré Girardon – professeur à l'école de la Martinière. L'École était destinée à un enseignement des sciences industrielles et sa pédagogie s'appuyait sur celle de la Martinière – élève responsable de son apprentissage, beaucoup de TP, peu de cours magistraux. Le 3 novembre 1857, l'ouverture de l'école se fait avec 14 élèves – promotion qui sortira en 1860.

L'École est d'abord installée à l'angle de la rue d'Enghien (future rue Vauban) et du cours de Bourbon (futur quai Castellane, puis quai Général-Sarraill).

En **1887** : l'École change de tutelle et est placée sous le patronage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. Édouard Herriot cède à l'école en 1901 un terrain rue Chevreul. L'École s'y installe et inaugure les locaux en 1902. Le mouvement de féminisation des écoles d'ingénieurs commence à toucher l'École Centrale de Lyon qui accueille une première femme en 1930. L'École est cédée à l'État en 1947 et prend alors un nouveau statut : celui d'institution publique. Afin de centraliser le recrutement des élèves et d'uniformiser les écoles labellisées sous le nom de « d'école centrale », un système de concours commun avec l'École Centrale de Paris est mis en 1963.

En **1967** : l'école est transférée à Écully avec l'idée de construire un campus « à l'américaine » (école, laboratoires de recherche, restauration, bibliothèque, etc. rassemblés sur place).

En **1970** : L'École prend le nom d'École Centrale de Lyon.

Dans les années 1960 aux années 2000 : l'École opère une ouverture vers l'international.

En 1992 : l'École devient un Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel. L'école met en place également cette année-là son premier accord avec les pays d'Europe Centrale et de l'Est.

2005 verra la création de Centrale Pékin

Les effectifs évoluent... alors que la première année, l'école accueille seulement 15 étudiants, 38 l'année suivante, elle en accueillera, en 1906, 170 élèves. En 2001, 300 centraliens sont accueillis à l'école.

1864 : Création d'une chaire d'économie politique ©

La chambre de commerce crée une chaire d'économie politique, attribuée à Henri Dameth qui trouvera à Lyon un auditoire choisi d'avocats, financiers, médecins, etc., et très enthousiaste (DOCKÈS-LALLEMENT 2006 : 33).

1864 : Création de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) ©

Initiée par Arlès Dufour, sa vocation est similaire à celle de la Martinière mais à l'adresse des adultes auxquels elle dispense des formations élémentaires et des formations professionnelles. En 1906, elle propose 148 cours professionnels et regroupe 6150 auditeurs

Depuis, les écoles techniques se sont multipliées à Lyon autour de ce noyau primitif. La Chambre de Commerce a créé une École de Commerce, la Ville une École de Tissage; des ingénieurs et des industriels se sont unis pour constituer une École Centrale Lyonnaise qui fournit des collaborateurs utiles aux chefs d'industries lyonnaises.

(BOURGEOIS 1889 : 107-108)

1872 : Création de l'École de commerce ©

L'école est créée par la Chambre de commerce de Lyon après un ensemble de tentatives infructueuses portées par différents initiateurs depuis 1818. Malgré cela, c'est la quatrième à avoir été créée en France. En 1876, la Chambre de Commerce transforme l'école en "École Lyonnaise de commerce et de tissage". Elle deviendra ensuite l'École supérieur de commerce de Lyon (Sup' de co).

La fin du XIX^{ème} marque le véritable démarrage de l'enseignement supérieur universitaire lyonnais. Certes, des facultés de lettres avaient vu le jour en 1808, avant d'être supprimées, puis rétablies en 1938, mais pour un fonctionnement végétatif. De

même pour la faculté de science de 1933.

Le mouvement de dynamisation de l'université lyonnaise commence avec la volonté la ville. La période est propice. La réforme sur la liberté de l'enseignement permet la création de l'Université catholique (1877). Naissent les facultés de médecine et de pharmacie (1874) et de droit (1875), tandis que la ville de Lyon entend leur donner un lieu emblématique à travers le Palais des facultés dont la construction commence dès 1876. Quelques années plus tard, l'association des amis de l'université (1889) naît pour porter la création d'une Université de Lyon (1896) qui permettrait de resserrer les liens entre les facultés et la cité.

1874 : Création de la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon ©

Cette création met fin à une situation dans laquelle les étudiants en médecine devaient se faire graduer à Paris, Montpellier et Strasbourg. Les enseignements préparatoires de médecine et de pharmacie qui avaient été mis en place sur initiative locale n'étaient pas pérennes. La création a été précédée par un rapport du médecin Gailleton réclamant une nouvelle fois la création d'une véritable faculté à Lyon.

S'il n'obtient pas l'installation de l'école de Strasbourg, perdue après 70 et qui s'installe à Nancy, il obtient cependant la création d'une école mixte médecine et pharmacie.

Avec 1163 étudiants en 1914, la faculté est devenue la deuxième de France, loin derrière Paris.

Antoine Gailleton

Né à Lyon, Antoine Gailleton (1829 - 1904)

fera toute sa carrière de médecin à Lyon, ville dont il sera maire durant de 1881 à 1900.

Chirurgien major de l'Antiquaille en 1864, c'est lui qui occupe la chaire de clinique dermatovénérologique lorsque ouvre la Faculté de médecine de Lyon et sera l'un des artisans de la création du Palais des Facultés.

Loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur

Sous l'Ancien Régime, l'enseignement était confié à l'Église. Il faut attendre les Lumières pour voir se répandre l'idée que l'enseignement est une fonction régaliennne. Mais c'est Napoléon qui fixa l'Université sous la responsabilité de l'Empire. Après que la Loi Guizot (28 juin 1833) a établi la liberté de l'enseignement primaire, et la loi Falloux (15 mars 1850) celle du secondaire, la loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur précise le même type de disposition pour le supérieur en supprimant le monopole d'État et déclare, dans son article premier : « L'enseignement supérieur est libre ». C'est grâce à cette libéralisation de l'enseignement que pourront se créer de nouvelles universités dites « libres », et notamment les universités catholiques, dont celle de Lyon en 1877.

1875 : création de la Faculté de droit libre ©

Un groupe de Lyonnais catholiques profite de la loi et s'associe dans l'idée de fonder une université du même nom « sous la haute protection des évêques ». C'est la création d'une **Faculté de droit** qui sera rattachée peu après à l'Université catholique.

1875 : création de la Faculté de droit ©

Après des demandes répétées et une longue attente des Lyonnais, elle est obtenue contre l'opposition de Grenoble qui ne souhaitait pas que se crée une faculté concurrente à 100 kilomètres de distance et qui avait déjà obtenu une fois l'abrogation d'un projet de création (DOCKÈS-LALLEMENT 2006 : 33). Mais l'ouverture d'une Faculté libre de droit à Lyon permit à Gailleton d'obtenir la création d'une Faculté d'État, laquelle pourrait délester un peu la Faculté de droit de Paris.

Cette création met fin à une situation dans laquelle les étudiants devaient se rendre à Paris, Dijon et Grenoble pour suivre leurs études et ce, bien que l'enseignement du droit exista depuis 1710 (DEROUSSIN / LAURANSON ROSAZ 2006 : 24). Elle est installée dans les locaux du Petit collège, à Saint Jean. Beaucoup trop exigus et inadaptés, ils sont abandonnés en 1896 au profit des nouveaux bâtiments du Quai Claude Bernard (alors Quai de la Vitriolerie).

Avocat puis conseiller à la Cour de cassation, **Louis Etienne Josserand** (1868 – 1941) a fait ses études de droit dans la toute récente faculté de Lyon. Il y devient professeur, puis doyen de 1913 à 1935. Spécialiste international du droit des obligations, c'est lui qui sera chargé d'écrire le Code des Obligations et des Contrats de la nouvelle République du Liban.

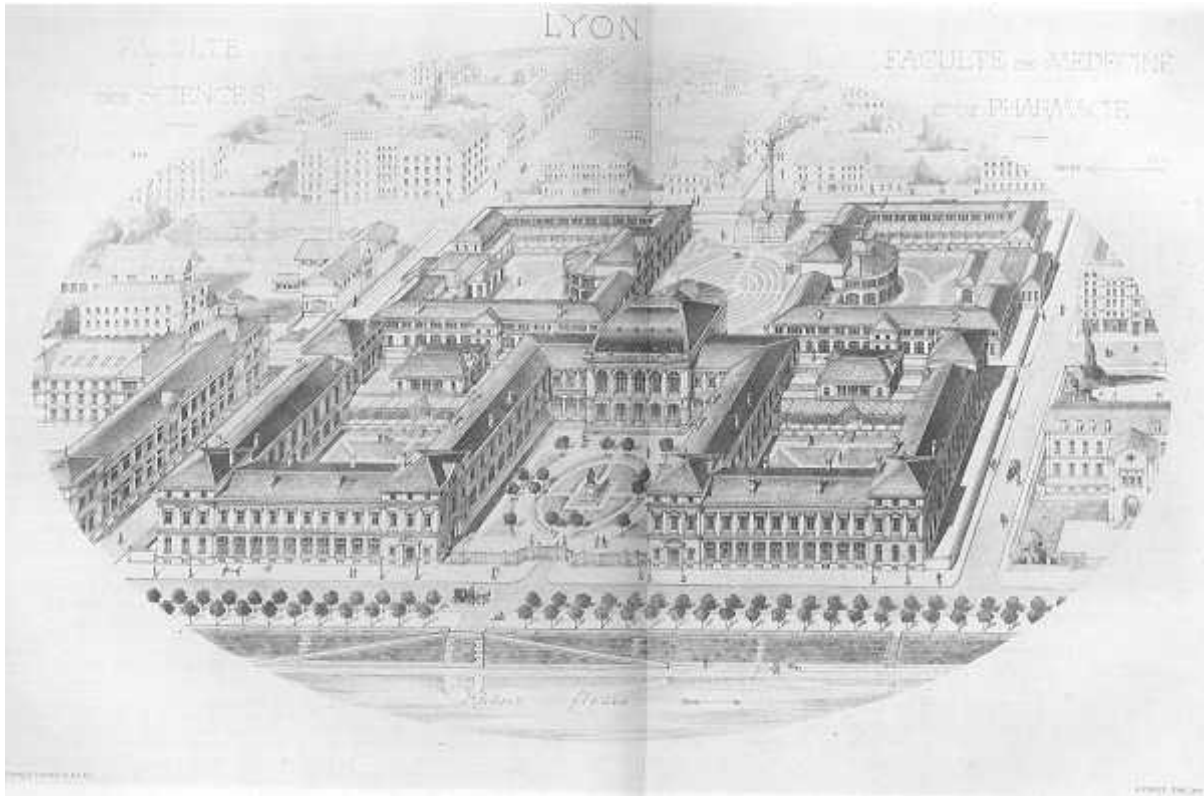
1877 : création des facultés catholiques (droit, lettres, sciences, théologie) ©

Cette création fait suite à la loi de 1875 qui supprime le monopole universitaire dans l'enseignement supérieur. Mais les diplômes ne sont pas reconnus par l'État.

1876 - 1896 : édification du Palais des facultés ©

Le Palais des facultés est implanté quai Claude Bernard (ancien quai de la Vitriolerie) et correspond à ce qui est aujourd'hui l'Université Lyon 2. Il accueille à l'époque la Faculté de médecine et pharmacie et la Faculté de sciences. Décidé dès 1876, l'ensemble est dessiné par l'architecte M. A. Hirsch et financé par la ville de Lyon. Les facultés intègrent les différents bâtiments au fur et à mesure de leur achèvement, de 1879 à 1884.

L'année suivante, en 1885, l'État accède aux demandes pressantes de la municipalité et de la Faculté de droit, et finance la construction d'un deuxième bâtiment destiné aux facultés de droit et de lettres. Les opérations se font, toujours sous la conduite de M. A. Hirsch, de 1890 à 1896, date de l'emménagement de la Faculté de droit.



(MARTIN 1889 : 163-164)

1878 : installation de l'Observatoire de Lyon à Saint-Genis-Laval et rattaché à l'Université en juin 1899 ()

L'observatoire date de 1684. D'abord installée dans le collège de la Trinité (actuel Lycée ampère) puis déménagée en 1867 dans une aile du Palais Saint-Pierre, il est finalement implanté à l'extérieur de Lyon sur le plateau de Saint-Genis-Laval pour offrir de meilleures conditions d'observation.

1878 : création de l'École de théologie de l'Université Catholique de Lyon qui devient la Faculté de Théologie en 1886 ©

1883 : création de l'École Supérieure de Chimie Industrielle de Lyon (ESCIL) ©

Elle est créée par le professeur Jules Raulin, élève de Louis Pasteur, dans le cadre de la Faculté des sciences et avec le concours de la chambre de commerce. Cette école devient rapidement autonome.

Son but est de former des ingénieurs pour l'industrie chimique en plein essor dans la région lyonnaise. En 1913, elle compte 221 élèves. Jules Raulin en fut le premier directeur mais d'autres personnes de renom en prirent la direction : **Victor Grignard**, Prix Nobel de chimie en 1912 et **Marcel Prettre** fondateur de l'Institut sur la catalyse. **Marcel Mérieux**, **Louis-Auguste Lumière** et **Yves Chauvin**, Prix Nobel de chimie en 2005, y furent élèves. En

1993, l'ESCIL fusionne avec l'Institut de Chimie et Physique Industrielles (ICPI). Cette fusion donne naissance à l'École Chimie Physique Électronique de Lyon (CPE Lyon). CPE est membre de l'Institut Polytechnique de Lyon (IPL).

Victor Grignard est né à Cherbourg en 1871. Il fait ses études à l'université de Lyon où de 1906 à 1909, il enseigne la chimie organique. Au cours de son doctorat (1901), il découvre les composés organomagnésiens mixtes ce qui lui vaut en 1912 le prix Nobel de chimie conjointement avec le chimiste français Paul Sabatier. Il accède à la chaire de chimie de la Faculté des Sciences de Lyon. Puis, il devient Directeur de l'École de chimie de Lyon en 1918 où il restera jusqu'à son décès en 1935.

Chimiste et biologiste, **Jules Raulin** est né en 1836 à Mézières dans les Ardennes. En 1857, il entre à l'École Nationale Supérieure Sciences de Paris et côtoye Louis Pasteur. En 1861, agrégé en sciences physiques, il devient agrégé préparateur dans le laboratoire de Louis Pasteur. En 1870, il soutient sa thèse de doctorat ès sciences et est nommé en 1876 professeur de chimie appliquée à la faculté de Lyon. Dans ce cadre, il participe à la création à Lyon d'une station agronomique et à Pierre Bénite d'un champ expérimental pour l'étude des grands végétaux, dont la vigne. En 1883, il crée à Lyon l'École de Chimie Industrielle – ESCIL – dont il devient le premier directeur. Dix ans plus tard, en 1893, il devient doyen de la faculté des sciences de Lyon. Il meurt à Lyon en 1896.

1884 : création de l'École Municipale de Tissage et de Broderie ©

Le 14 décembre 1883, le maire de Lyon Antoine Gailleton ouvre la séance du conseil municipal par ces mots « Messieurs, Lyon, la ville de la soie, n'a pas d'École de tissage... Les enfants de l'ouvrier manquent d'écoles d'apprentissage et, pour se perfectionner

dans leur art, n'ont que des ressources absolument restreintes et sont ainsi dans l'impossibilité d'acquérir une instruction professionnelle complète. L'ouvrier, obligé par les exigences de la fabrication de modifier son outillage pour monter de nouveaux articles, est contraint trop souvent de recourir à des intermédiaires onéreux ou de perdre un temps précieux, faute d'avoir un renseignement précis qui le guide... ». Ainsi, il pose les prémices de la construction de l'École Municipale de Tissage et de Broderie de Lyon. L'objectif de cet enseignement était de pouvoir fournir aux ouvriers une instruction théorique et pratique en matière de tissage et de broderie. L'école est créée par la ville et s'installe sur la Croix-Rousse, haut lieu lyonnais de la soie. En 1927, Édouard Herriot fait construire, par l'architecte Tony Garnier, un nouveau bâtiment pour l'école cour Général Giraud. Ce bâtiment, spacieux, accueillera l'École Municipale de Tissage et de Broderie dès 1934 et plus tard également l'École des Beaux-Arts (jusqu'en 1960).

En 1984, la structure de l'école change : le niveau supérieur, alors appelée École supérieure des industries textiles de Lyon (ESITIL), se rapproche de l'École supérieure du cuir et des peintures, encres et adhésifs (ESCEPEA), jusqu'à fusionner avec elle en 1988, pour former l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH-Lyon). Le reste de l'école devient la cité scolaire Diderot qui regroupe un lycée d'enseignement général et technologique, et un lycée professionnel.

1888 : transfert à Lyon de l'École du Service de Santé Militaire ()

Celle-ci est créée suite à la suppression de l'École de Strasbourg. Plusieurs villes s'étaient portées candidates. La ville de Lyon a financé l'installation et n'aurait pu l'accueillir sans la présence de la faculté de médecine et de pharmacie.

1889 : fondation de l'Association des amis de l'université de Lyon

Créée par « des enseignants et des responsables économiques lyonnais [qui] éprouvent le besoin de resserrer les liens entre l'enseignement supérieur et la cité particuliers lyonnais » (site de l'association), cette association a pour but de tout mettre en œuvre pour obtenir la création d'une université à Lyon.

1892 : origine des écoles d'ingénieurs de Grenoble avec la création de l'Institut Electrotechnique de Grenoble

1896 : création de l'Université de Lyon

Entre 1885 et 1896, une série de décrets va organiser les facultés de France pour, finalement, les rassembler en universités. « La loi du 10 juillet 1896 ne constitue pas de toutes pièces les Universités françaises, mais leur donne un état civil authentique. Depuis le 15 mars 1850 et la disparition de l'Université impériale, les Facultés ne portent en effet

plus ce nom. La loi relative à la Constitution des Universités prend ainsi acte de trois décrets et lois qui l'ont précédée, ce qui explique la brièveté de son texte.

D'une part, le décret du 25 juillet 1885 a donné aux Facultés la personnalité civile (tombée, depuis la Révolution, en désuétude), en leur permettant de recevoir des dons et legs, et de gérer ce budget. D'autre part, quelques mois plus tard, le décret du 28 décembre 1885 a déterminé leur composition, leur fonctionnement et réglé leurs attributions scolaires, scientifiques et administratives. Enfin, l'article 71 de la loi du 28 avril 1893 a étendu la concession de la personnalité civile aux Facultés établies en corps. La loi du 10 juillet 1896 apparaît donc comme l'aboutissement d'un processus lent par lequel les Facultés retrouvent le statut qu'elles avaient perdu à la Révolution » (Observatoire européen des universités). La mission de ces établissements est double : « fonction de recherche qui devait être libre, et fonction d'enseignement, service public soumis à l'autorité de l'État ; » (DOCKÈS-LALLEMENT 2006 : 36).

La création de l'université de Lyon, si elle est bien désirée et soutenue tant par la Ville qui vient d'achever le second bâtiment destiné à la Faculté de droit et aux lettres et par les particuliers constitués en association des amis de l'université, est avant tout une création *de facto*, par la Loi du 10 juillet 1896 qui regroupe les facultés indépendantes – mais rassemblée en corps – de Sciences, Médecine, Droit et Lettres dans une université. Cette juxtaposition est un trait qui perdurera longtemps, et jusqu'à la fin des années soixante, il n'y aura pas d'identité forte de l'université. On est d'abord d'une faculté, avant d'être d'une université. Toutefois, le rassemblement des facultés permet de mutualiser des moyens et d'organiser les laboratoires, les bibliothèques et même des publications, puisqu'en 1891 (avant même la création de l'université), le Conseil des facultés crée les *Annales de l'université* pour publier des travaux de recherche (DOCKÈS-LALLEMENT 2006 : 36).

1894 : rattachement de l'hôpital Saint Joseph et son école d'infirmière à l'Université catholique ☺

1899 : création de l'École dentaire ©

1899 : création de l'École française de tannerie ©

Elle est créée par l'École supérieure de chimie industrielle de Lyon comme une section particulière. Sa création est réalisée avec le concours du Syndicat des cuirs et peaux de France. En 1969, elle s'élargit et ouvre une section sur les encres et les peintures, elle devient l'École supérieure du cuir et des peintures, encres et adhésifs (ESCPEA). En 1988, nouveau changement, elle fusionne avec l'École supérieure des industries textiles de Lyon (ESITIL) pour former l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH-Lyon). En

1993, elle intègre l'Institut polytechnique de Lyon (IPL) qui comprend CPE-Lyon, l'ISARA, l'ECAM et l'ITECH. Ces quatre écoles sont des écoles privées.

1907 : création de l'École de notariat par la Faculté de droit ©

1907 : création de l'École de Papeterie de Grenoble et de l'Institut Polytechnique classé en 1947 école nationale supérieure d'ingénieurs et rattaché à l'Université de Grenoble.

1919 : création de l'Institut de chimie et de physique industrielle (ICPI) par la Faculté Catholique ©

Cette école est fondée par le Professeur Lepercq. Au départ, l'école n'était qu'une école de chimie mais en 1958, elle ouvre une section Électronique et Traitement de l'Information. Ainsi, elle adapte ses formations et ses ingénieurs aux nouveaux besoins de l'Industrie. En 1993, elle fusionne avec l'ESCIL pour créer Chimie physique électronique (CPE) Lyon.

1919-1920 : législation sur l'enseignement technique

1926 - 1934 : la réglementation du titre d'ingénieur

La création au cours du XVIIIe et du XIXe siècles d'un grand nombre d'écoles d'ingénieurs sans législation commence à poser des problèmes dès le début du XXe siècle. En effet, l'enseignement dispensé dans les écoles – écoles d'État, écoles privées, écoles publiques, instituts techniques issus des facultés de sciences, écoles supérieures de commerce (après la guerre de 1870), écoles centrales des arts et manufactures (entre 1830 et 1870) – se caractérise par une grande diversité de forme, de publics, d'objectifs. Un ingénieur issu de l'École Centrale de Paris ou de Lyon n'a rien à voir avec un ingénieur polytechnicien. De plus, sur le plan administratif, certaines écoles dépendent de la Direction de l'enseignement technique tandis que d'autres non, certaines dépendent du ministère de l'Instruction publique tandis que d'autres non. Aussi, une harmonisation des études, de l'organisation et du titre d'ingénieur devenait-il nécessaire. Elle l'était davantage encore pour ceux issus des écoles les plus prestigieuses car leur titre devait être représentatif de sa valeur sur le marché du travail notamment.

Une commission des titres d'ingénieurs, constituée essentiellement par les syndicats d'ingénieurs, est instaurée en 1929-1931. Leur travail aboutira à la loi votée le 10 juillet 1934. « Cette loi instaure une commission des titres d'ingénieurs dont les membres sont nommés par le ministre responsable de l'enseignement technique et qui est chargé d'étudier toutes les questions relatives à la délivrance du diplôme d'ingénieur. Cette commission se prononce notamment sur la validité des écoles privées d'ingénieurs et sur

la conformité de leur enseignement pour la délivrance du diplôme. La commission est chargée de dresser la liste des écoles autorisées à délivrer le diplôme d'ingénieur, liste qui sera publiée au Journal Officiel et périodiquement remise à jour » (BODÉ 2002 : 47-49).

1930 : la faculté de Médecine s'installe à Grange Blanche ☺

1932 : création de la Faculté de Philosophie de l'Université catholique ©

1940 : installation de l'École d'arts et métiers (ECAM) à Lyon ☺

L'École d'arts et métiers Saint Jean Baptiste de Lasalle a été créée en 1900 à Reims par les Frères des Écoles Chrétiennes, avec le soutien des industriels locaux. Cette école a fonctionné à Reims pendant 14 ans, date à laquelle les locaux ont été totalement détruits par un bombardement au cours de la Première Guerre Mondiale.

En 1911, en Belgique, à Equerlinnes près de la frontière française, une école similaire avait été construite dans de grands locaux et ateliers. En 1919, les écoles de Reims et de Equerlinnes fusionnent. En 1940, l'école se replie à Lyon et décide de s'y installer définitivement. En 1946, elle est autorisée à délivrer le diplôme d'ingénieur par la Commission des titres d'ingénieur. En 1952, la formation en humanités et les liens avec les industriels lyonnais – par le biais notamment d'un stage en entreprise - demandent à être intensifiés : la scolarité passe de trois années à quatre. Elle sera augmentée d'une année supplémentaire en 1967 répartissant ainsi la formation en 2 années préparatoires et 3 années de cycle ingénieur.

1941 : création de l'école de police à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ©

Les Décrets-lois de Vichy stipulent la création d'une structure unique de formation supérieure et pratique des cadres de police, qui est installée à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Après la Libération, le Gouvernement provisoire accorde son statut d'école de formation de police à l'établissement de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. De 1945 à 1952, l'École accueille principalement des inspecteurs de la sûreté nationale et des secrétaires de police d'État pour les préparer à l'examen d'officier de police judiciaire. A partir de 1953, l'activité se développe, et des stages de plus en plus nombreux sont organisés à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. L'École reçoit également les premiers auditeurs étrangers en formation initiale. Trois ans plus tard, en 1956, l'École accueille les premiers commissaires de la Sûreté Nationale en formation initiale. A l'époque, les commissaires parisiens sont toujours formés à l'École Technique de la Préfecture de Police. **L'École devient le lieu unique de formation de tous les commissaires de la Police Nationale.** Par décret du 20 avril 1988, l'établissement devient établissement public national à caractère administratif, confortant ainsi son rang parmi les grandes écoles. Le décret lui attribue officiellement

l'appellation d'École Nationale Supérieure de Police" (E.N.S.P.). Ses missions de formation continue sont renforcées. Le statut d'établissement public confère à l'école la personnalité morale et l'autonomie financière. Elle a pour autorité de tutelle le ministre de l'intérieur. (Source : ENSP).

1946 : Dans son préambule, la Constitution fixe un des devoirs de l'État relatif à l'enseignement : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». C'est dans cette période d'après-guerre que s'amorce la démocratisation des études supérieures. Les effectifs vont fortement croître et suivre une tendance amorcée dès les années 1900 et particulièrement soutenue dans les années 60 : « 2,1 millions d'étudiants en 1997 contre 1,2 million en 1980, 310 000 en 1960 et 30 000 en 1900 » (ATTALI 1998).

Le XXe siècle entraîne de nouvelles évolutions pour les écoles d'ingénieurs françaises qui vont également voir leur nombre augmenter. Après la loi de 1934 qui fournit un cadre très précis au titre d'ingénieur et qui institutionnalise la création de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), de nombreuses écoles se créent encore. La première période, située dans les « trente glorieuses » de 1945 à 1968, est marquée par un fort développement des écoles d'ingénieurs, planifié et piloté par l'État. En **1947**, un décret oblige les instituts publics formés à l'intérieur des universités à se transformer afin de devenir des Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur (ENSI) et de pouvoir ainsi délivrer le diplôme d'ingénieur. La durée de la formation est fixée à trois ans et le recrutement se fait par le biais d'un concours commun. En 1954, on compte 54 ENSI et 36 aujourd'hui. Il en fut de même en 1960 avec les Ecoles Nationales d'Ingénieurs (ENI). La première ENI est créée à Brest. Le besoin d'ingénieurs reste très important et les écoles présentes ne peuvent le combler totalement. Le rapport Bouloche de 1964 préconise le passage de 5900 diplômés école d'ingénieur par an à 12000. Aussi, au fil des ans, d'autres types d'écoles se créent telles les Universités de Technologie comme celle de Compiègne en 1972 (UTC).

1948 : création de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ©

Cette création est due à la volonté de décentraliser les études politiques dispensées jusqu'alors à l'École Libre des Sciences Politiques de Paris (devenu ensuite Institut d'Études Politiques de Paris). Dans les années 1970, l'IEP Lyon est intégré à l'université Lyon 2.

1948 : création du diplôme d'ingénieur docteur

1957 : création de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) ©

La création de cette école répond à un fort besoin en ingénieurs. Lorsqu'ils s'emparent du projet le recteur Capelle et Gaston Berger ont la ferme volonté de créer une école démocratique – avec des promotions d'étudiants plus importantes que leurs consœurs déjà existantes – et de répondre aux besoins des industriels du territoire lyonnais et national. Aussi, l'Institut National de Sciences Appliquées est-il conçu en partenariat avec le tissu industriel lyonnais ainsi que le milieu universitaire. En effet, les enseignants sont issus de la Faculté des Sciences ainsi que des industries rhonalpines. En 1957, la formation s'organise autour de trois spécialités : mécanique, physique et chimie qui correspondent tant aux besoins du marché d'alors qu'aux pôles d'excellence de la région lyonnaise².

Gaston Berger est un philosophe et industriel français né en 1896 et mort en 1960. Industriel de profession, Gaston Berger reprend tardivement ses études qu'il avait trop tôt stoppées pour des raisons familiales. Il obtient en deux thèses de doctorats en 1941 l'une sur la connaissance et l'autre sur la phénoménologie de Husserl.

Il eut de nombreuses actions tant dans la pensée philosophique que dans la politique. L'une d'entre elle fut de créer avec le recteur Capelle l'Institut des Sciences Appliquées à Lyon en 1957. Cette même année, il fonde également la revue *Prospective* et le centre éponyme. Père du terme « prospective », il conçoit cette discipline comme une « études des avenir possibles ».

1958 : création de l'institut de recherches sur la catalyse – IRC ©

1960 : Création de l'École Nationale des Travaux Maritimes (ENTM) ©

École militaire, l'ENTM propose une formation en 5 ans (2 années de classes préparatoires + 3 ans en cycle ingénieur) avec un embarquement sur un bâtiment de la marine.

1963 - 1964 : naissance du campus de la Doua / Faculté des Sciences s'installe sur l'ancien hippodrome du Grand Camp de Villeurbanne ☺

Marcel Prettre est né en 1905 à Seaux. Il soutient sa thèse en sciences physique en 1931 et devient assistant de Paul Pascal, titulaire de la Chaire de chimie générale à la Faculté des Sciences de Paris. En 1937, il obtient un poste de maître de conférence à la Faculté des Sciences de Lyon. Marcel Prettre accède à la chaire de chimie industrielle en 1945 et l'année suivante, il prend la direction de l'Ecole de Chimie Industrielle – qui deviendra CPE Lyon. En 1956, souhaitant encore renforcer les liens entre le milieu universitaire et le milieu industriel, il crée l'Institut de recherches sur la catalyse.

Marcel Prettre s'est éteint à Lyon en 1976.

² A noter qu'au moment de sa création l'INSA fait également le choix de fournir une dimension SHS dans la formation des futurs ingénieurs. Dès 1957, le Recteur Capelle et Gaston Berger mettent en place un département des Humanités connu aujourd'hui sous le nom de Centre des Humanités.

Les années 1960 voient s'accroître le nombre des étudiants. En 1960, l'université de Lyon accueille 12 000 étudiants et en attend près de 30 000 pour les années 70. Cette inflation ne peut être absorbée par les sites existants et de nouveaux campus sont créés. Un grand projet de campus à Lacroix-Laval est programmé mais sera abandonné dès 1970 (BAYARD 2005 : 11).

1966 : création du CESI-Lyon ©

Cette école d'ingénieurs privée, dont la première promotion fut accueillie en 1967, occupe une place importante dans le paysage des écoles d'ingénieurs de Rhône-Alpes. Elle est située au cœur de l'ensemble national CESI qui assure également d'autres types de formations. Elle forme environ 300 ingénieurs par an et a réussi à créer des liens forts avec les industriels locaux (PME/PMI ou grands groupes).

1967 : l'École centrale de Lyon [1857] est transférée à Écully ☺

L'idée est de construire un campus « à l'américaine » (école, laboratoires de recherche, restauration, bibliothèque, etc. rassemblés sur place).

1968 : création de l'Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes (ISARA) par la Faculté catholique ©

L'ISARA a été créée avec l'objectif de former des cadres pour l'agriculture. Dès sa création, la volonté était de donner une place importante dans la formation aux problématiques liées au développement rural. Aussi, les enseignements se font-ils en lien avec des recherches en sciences économiques et sociales. Dans les années 1980, les champs de formation et de recherche se sont élargis. En effet, des activités telles que le marketing, le management, l'environnement, les technologies liées à l'agroalimentaire ont été abordées.

Au fil des ans, le nombre d'années d'étude est passé de 4 ans à 5 ans et les promotions ont grossi.

Depuis 2007, l'ISARA est installée dans de nouveaux locaux à Gerland, au cœur de l'activité en matière de biotechnologies notamment. L'école est membre de l'Institut Polytechnique de Lyon avec Chimie physique électronique Lyon (CPE-Lyon), l'ECAM et l'ITECH-Lyon.

La loi Edgar Faure de 1968 fait de chaque université un établissement « doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». Elle réaffirme également les missions de l'université : « l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes. Les universités doivent s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes

supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité. Elles doivent répondre aux besoins de la nation en lui fournissant des cadres dans tous les domaines et en participant au développement social et économique de chaque région. Dans cette tâche, elles doivent se conformer à l'évolution démocratique exigée par la révolution industrielle et technique [...] Les universités doivent concourir, notamment en tirant parti des moyens nouveaux de diffusion des connaissances, à l'éducation permanente à l'usage de toutes les catégories de la population et à toutes fins qu'elle peut comporter. *D'une manière générale, l'enseignement supérieur - ensemble des enseignements qui font suite aux études secondaires - concourt à la promotion culturelle de la société et par là même à son évolution vers une responsabilité plus grande de chaque homme dans son propre destin.* » (Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968, art. 1). C'est cette loi qui consacre la naissance des universités Lyon 1 (1970) et Lyon 2 (1969), toutes deux nées de l'Université de Lyon. Puis Lyon 3, par scission d'avec l'université Lyon 2, en 1973.

Dans ce nouveau contexte, la volonté de l'État est de donner naissance à des universités de taille modeste, organisées en Unité d'enseignement et de recherche (UER), comprenant entre 8 000 et 15 000 étudiants. Au-delà de ce chiffre, le ministère obligerait les universités ainsi formées à la scission, la cogestion et l'autonomie n'étant pas jugée possible dans des ensembles trop importants (BAYARD 2005 : 50).

Le schéma recherche/universités/grandes écoles est fortement ébranlé. Cette période est très dynamique pour les écoles d'ingénieurs. Non seulement elles augmentent en nombre mais les promotions croissent de façon significative. En 60 ans (de 1945 environ à aujourd'hui), le nombre d'ingénieurs français diplômés par an a décuplé suivant en cela les demandes déjà formulées en **1964** par le Rapport Boullouche qui demandait le passage de 5900 diplômés d'école d'ingénieur par an à 12000.

Ce développement des écoles d'ingénieurs s'accompagne d'évolutions structurelles. Dès 1925, on observe une féminisation des formations. Tout d'abord avec la création de l'Institut Électromécanique féminin (EPF) puis avec l'intégration progressive de jeunes femmes en classes préparatoires et dans les promotions d'ingénieurs.

Mais ce mouvement reste très progressif. En effet, certaines écoles n'ouvrent leurs portes qu'à partir des années 1970 au sexe féminin et en 2005, seuls deux élèves sur cinq sont des filles (VASCONCELLOS 2006 : 26-27).

En 1900, on comptait 624 étudiantes en France, en 1990, 520 000 étudiantes (54%) et en 1998, presque 800 000 étudiantes (56 %) à l'université. Si les filles sont majoritaires dans les universités, ce n'est pas le cas dans les CPGE ou elles ne représentent que 37,8% (www.education.gouv.fr/syst/egalite/orientsup.htm).

1969 : création de Lyon 1 Université Claude Bernard (🔄) regroupant les facultés des sciences et celle de médecine et pharmacie.

1969 : l'université Lyon 2 est constituée (🔗) regroupant les facultés de droit, les lettres et les sciences humaines.

1970 : ouverture du Campus de Bron-Parilly (🔗)

Réorganisée et redéployée dans des missions non seulement d'élaboration et de transmission des connaissances, ou de formation, mais aussi d'élévation des individus par l'accès au savoir, l'université est la seule voie ouverte de l'enseignement supérieur capable d'absorber des bacheliers de plus en plus nombreux. Le passage opérés dans les années 60-70 d'un système élitiste à un système de masse impose des restructurations massives, notamment dans l'aménagement des structures d'accueil qui n'ont depuis de cesse de se développer (Lyon Sud, Bron, La Doua, Écully, La manufacture des tabacs, Perrache, etc.).

1970 : création de Lyon Sud (Faculté de médecine) (🔗)

La création des trois universités

La création des universités de Lyon est, on l'a dit, un effet de la loi de 1968. Dès l'hiver 1968, les facultés sont invitées à se constituer en différents UER qui doivent se regrouper dans une université dont la taille doit varier entre 8 000 et 15 000 étudiants, assurant des enseignements pluridisciplinaires associant « autant que possible les arts et les lettres aux sciences et aux techniques » (BAYARD 2005 : 62). Bien sûr, des contraintes spatiales existent ; il faut que les universités formées puissent composer un ensemble cohérent. A Lyon, les différentes facultés avaient jusque-là très peu de contacts. Plusieurs projets de deux, trois et jusqu'à quatre universités, pluridisciplinaires ou non, s'ébauchent, construits autour des nouveaux campus prévus à Bron-Parilly et à Lacroix-Laval. On imagine la complexité des jeux de pouvoir, d'influence et d'alliance entre les différents UER fraîchement nées des facultés et au sortir de la dure période que fut le printemps 1968 ! En 1969, le ministère impose sa vision : l'université de Lyon sera scindée en trois universités autour de trois sites : Lyon Est, à Bron-Parilly, accueillant les 5 000 étudiants de Sciences de l'Antiquité, italien et études néo-latines, langues, littératures et civilisations étrangères, étude de l'Orient, études françaises, histoire de l'art) ; Lyon Ouest, à Lacroix-Laval, accueillant les 12 000 étudiants en droit, économie politique, gestion, sciences de l'homme et de son environnement, philosophie, psychologie, sciences politiques, institut d'étude du travail et Lyon Nord, à la Doua, regroupant les 6 000 étudiants en mathématiques, physique, chimie, sciences de la nature, bio-dynamique, Observatoire, physique nucléaire, technologie, langues (BAYARD 2005 : 66), une interrogation restant quant à la localisation des 8 000 étudiants en

médecine. Ce projet est loin d'emporter l'adhésion. La médecine réclame la création d'une université et de nombreuses UER refusent leur affectation. La division géographique est abandonnée au profit d'un projet numérotant les universités à venir. Dans l'urgence, en décembre 1969, il est finalement décidé la création de deux universités : Lyon 1 qui rassemble les sciences et la médecine (celle-ci s'étant vue refuser la création d'une université autonome et ayant fini par accepter son regroupement avec les sciences) et Lyon 2 rassemblant les sciences humaines. Pour beaucoup, la création de Lyon 1 et Lyon 2 apparaît comme arbitraire, ne faisant qu'associer les anciennes facultés et ne répondant pas aux vœux de la loi d'orientation de 1968 allant dans le sens d'universités pluridisciplinaires et aux effectifs limités (Lyon 2 compte plus de 16 000 étudiants). Mais il s'agit d'une situation transitoire et les statuts des deux universités intègrent leur division future. On prévoit ainsi la création de Lyon 3, qui serait installée à Lacroix-Laval et comprendrait des UER de Lyon 2 et de Lyon 1. Dans Lyon 4, dont la localisation n'est pas précisée, on retrouverait des UER de Lyon 2. En 1973, un projet de scission propose une partition de Lyon 2. Certains UER migreraient vers Lyon 3 qui s'installerait quai Claude Bernard et à la Doua. L'université Lyon 2 restant demeurerait à Bron-Parilly tout en conservant des locaux sur les quais. Mais un projet concurrent naît dont l'ambition est d'éclater les UER selon affinités, certaines disciplines étant présentes dans les deux universités, les personnels choisissant d'être rattachés à l'une plutôt qu'à l'autre. Il s'agit clairement d'une partition politique de l'université – même si cela n'est jamais dit officiellement – (Lyon 2 plus à gauche, Lyon 3, plus à droite) – (BAYARD 2005 : 316) et non plus d'une partition disciplinaire –, ce qui rendra les deux universités concurrentes et non plus complémentaires.

1970 : Louis Néel obtient que l'Institut Polytechnique de Grenoble acquière le statut d'université. En décembre, de celle même année, alors que Louis Néel obtient le prix Nobel de Physique, l'Institut devient Institut National Polytechnique de Grenoble et regroupe en son sein six écoles : Ecole Française de Papeterie et des industries Graphiques (EFPG), Ecole Nationale Supérieure d'Electrochimie et d'Electrometallurgie de Grenoble (ENSEEG), Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioélectricité de Grenoble (ENSERG), Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique et de Mécanique de Grenoble (ENSHMG), Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Electriciens de Grenoble (ENSIEG), Ecole d'informatique, de mathématiques appliquées et de télécommunications (ENSIMAG).

Juillet 1973 : scission de l'Université Lyon 2 et création de l'Université Lyon 3 ☺

Cette scission est une conséquence directe des événements de Mai 68 et de la « politisation » des universités, Lyon 3 marquée à droite et Lyon 2 à gauche.

1974 : transfert à Villeurbanne de l'École Nationale Supérieure de Bibliothécaires (E)

En 1992, celle-ci devient École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)

1974 : édification du Domaine de la Buire (UFR de Médecine RTH Laennec et d'Odontologie) (E)

1975 : implantation de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) à Vaulx-en-Velin (E)

Fondée en 1954 et installée à Paris, cette école dépendait du ministère de l'équipement, des transports et du logement. En 1975, elle est délocalisée à Vaulx-en-Velin. En 1987, l'école d'architecture de Lyon s'installe à côté de l'ENTPE pour former un campus commun. Cette même année, l'ENTPE met en place une filière civile. Fin 2005, l'ENTPE avait diplômé 7094 ingénieurs dont 487 ingénieurs civils et 79 à l'École nationale des travaux maritimes.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'ENTPE est un établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel extérieur aux universités placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable.

L'ENTPE accueille des élèves ayant deux statuts distincts :

- Les élèves ingénieur fonctionnaires, rémunérés dès la première année et s'engageant à travailler 8 ans pour l'État.
- Les élèves ingénieurs non-fonctionnaires – les élèves civils – qui ne sont pas rémunérés et qui travailleront dans le secteur privé ou parapublic.

1978 : Création du Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD) (C)

1980 : installation de l'Institut national travail, emploi et formation professionnelle (INTEFP) (E)

Installé à Lyon depuis 1980, disposant de 9 centres inter régionaux, l'INTEFP assure la formation initiale et continue de l'ensemble des agents du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale L'institut propose également aux partenaires sociaux et aux institutions d'autres pays, toute une série d'initiatives dans les champs du travail, de l'emploi et de la formation.

1984 : nouvelle loi d'orientation – loi Savary – qui stipule la création d'un doctorat unique (E)

1984 : création de Bioforce ©

Ce centre de formation s'installe dans une tour des Minguettes à Vénissieux, à l'initiative de la Fondation Mérieux. L'idée vient de l'expérience de la campagne menée en 1974 au Brésil par l'Institut Mérieux, action d'urgence qui avait conduit à la vaccination contre la méningite de 100 millions de Brésiliens en 100 jours. Avec cette école, il s'agit de créer une « Bioforce » qui pourrait être parachutée partout dans le monde dès l'apparition d'une maladie infectieuse.

1987 : l'université Lyon 2 [1973] devient l'université *Lumière* Lyon 2 ☺

Création du logotype par l'école d'Arts appliqués de Lyon, traduisant les nouvelles ambitions de l'Université : offrir le plus large accès aux fondements mêmes de la culture, favoriser l'action et l'ouverture au monde.

1987 : ouverture de l'ENS Sciences ☺

« L'École normale supérieure de Lyon fut créée par le décret n° 85-789 du 24 juillet 1985 dans le cadre de la réorganisation des écoles normales supérieures, désormais toutes mixtes. Elle est l'héritière des sections scientifiques des deux écoles normales de Fontenay et de Saint-Cloud dont la mission initiale était de former des professeurs destinés à exercer dans les écoles normales primaires. Devenues mixtes, ces deux écoles se partagèrent les disciplines : les sciences à l'école normale supérieure de Lyon (ENS Lyon), les lettres restant provisoirement en région parisienne. En 2000, les sections littéraires ont également rejoint Lyon, l'École normale supérieure de lettres et sciences humaines (ENS-LSH) s'installant à proximité de l'école scientifique sur le site de Gerland.

Inaugurée à Lyon en 1987 l'ENS Lyon y assure ses missions définies par le décret n° 87-697 du 26 août 1987 : « L'école prépare, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles, ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'État et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises. Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines suivantes : mathématiques et informatique, sciences de la nature, de la vie et de la santé, sciences de ma matière et de l'univers. » (Sources ENS).

1988 : installation du Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD) [1978] dans les locaux de l'ancienne école vétérinaire, quai de Saône ☺

1988 : Création de l'ITECH (Institut textile et chimique) ☺

Le nouvel institut est le produit de la fusion de l'ESCEPEA et de l'ESITL [voir 1899].

1988 : L'école de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or [1941] devient l'École Nationale Supérieure de Police (ENSP) (🌀)

1990 : création de l'École des Arts Culinaires et de l'Hôtellerie (EACH) – Paul Bocuse (©)

Cette école est créée sous l'impulsion du ministère de la culture. Par la suite, l'école prend le nom d'Institut Paul Bocuse.

1991 : création de l'Institut supérieur des techniques avancées de Saint-Étienne (ISTASE) (©)

L'ISTASE est l'école d'ingénieur de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne. Elle offre une formation en 3 ans dans divers domaines scientifiques et techniques.

1991 : création de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de l'Académie de Lyon (©)

Cet établissement public d'enseignement supérieur chargé de la formation initiale des professeurs des écoles, de collège ou de lycée, et des conseillers principaux d'éducation. Il est rattaché à l'Université Claude Bernard depuis le 1er juillet 2007.

1992 : création de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur de Lyon (🌀)

Cette école est celle de l'Université Claude Bernard – Lyon 1. Elle dispose de 4 filières : Matériaux et surfaces, Génie Mécanique, Modélisation et calcul scientifique, Systèmes industriels.

1992 : l'École Nationale Supérieure de Bibliothécaires [1974] devient École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) (🌀)

1992 : création de l'Institut Polytechnique de Lyon (🌀)

Celui-ci regroupe les écoles suivantes: ITECH [1988], ECAM [1940], ISARA [1968], ESCIL [1883] et ICPI [1919] (l'année suivante, l'ESCIL et l'ICPI fusionnent au sein d'une nouvelle école: CPE)

A partir des années 1990 s'amorce une nouvelle orientation pour les écoles d'ingénieur : celle du regroupement ou de la fusion et ce, notamment au sein des universités, avec la création des écoles polytechniques universitaires. En effet, alors que seulement 16 se

créent au cours de cette période, 28 fusionnent pour donner naissance à 12 nouvelles structures. En 1998, on assiste à la mise en place progressive du schéma d'études en 3-5-8 basé sur une volonté d'harmonisation européenne des diplômes, avec la création envisagée d'une licence de technologie.

Il faut probablement expliquer ces regroupements par des situations de plus en plus concurrentielles dans le monde de l'enseignement supérieur. La mobilité étudiante étant forte, il s'agit pour les écoles de s'imposer dans le paysage d'une offre large et variée. Ce mouvement d'internationalisation ou même de mondialisation de l'offre de formation ne touche pas seulement les écoles. Plus largement, il touche l'ensemble de l'enseignement supérieur et particulièrement les universités désormais rivales comme le montre l'intérêt suscité par des classements tels que celui de Shanghai ou du Times.

Dans une situation où l'université se trouve en position d'accepter sans sélection des étudiants très nombreux et avec des moyens très inférieurs aux universités anglaises ou américaines, les réponses sont en cours d'élaboration – mais non sans provoquer une certaine contestation et une remise à plat de ses missions — à travers la création de l'Université de Lyon et la loi sur l'autonomie.

1993 : création de l'École chimie physique électronique (CPE) ☞

La nouvelle école est le produit de la fusion de l'ESCIL [1883] et de l'ICPI [1919].

1993 : installation d'une partie de l'Université Lyon 3 [1973] à la manufacture des tabacs (édifiée en 1932) qui abrite 15000 étudiants ☞

1995 : création du Pôle Universitaire de Lyon ©

Regroupement sous forme d'association loi 1901 des six établissements de Lyon habilités à délivrer des doctorats :

- l'université Claude Bernard Lyon 1 ;
- l'université Lumière Lyon 2 ;
- l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- l'École centrale de Lyon ;
- l'INSA de Lyon.

Ces six établissements sont les membres fondateurs du PUL. Au départ, l'idée était de créer une structure légère de coordination et de discussion politique afin de s'entendre sur des projets communs. L'objectif était de créer une vitrine globale des établissements membres. Mais les enjeux n'étaient pas aussi forts qu'aujourd'hui. Contrairement aux autres pôles universitaires créés en France, le PUL ne souhaitait pas accueillir de collectivités locales afin de garder une indépendance politique.

Aujourd'hui, le PUL fédère 15 établissements d'enseignement supérieur qui regroupent 100 000 étudiants.

1997 : L'École supérieure de commerce de Lyon [1872] (Sup' de co) prend le nom d'École de Management de Lyon (EM Lyon) (🔗)

1997 : installation de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) (🔗)

« Durant près de soixante ans, le nom de l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques a été associé à celui de la Rue Blanche à Paris. Là, l'École a fait ses premiers pas, a grandi et bâti une notoriété qui a incité le Ministère de l'Éducation Nationale à lui attribuer en 1993 le statut de « grande école », inscrite dans le cadre de l'Enseignement Supérieur. Ce profond bouleversement a rapidement été suivi du déménagement en 1997, dans le cadre d'une délocalisation bien orchestrée avec le concours des collectivités territoriales, du quartier de la Trinité à Paris, à celui de Fourvière à Lyon. »
(Source ENSATT).

1999 : premier élargissement du PUL [1995] avec l'accueil de l'École nationale vétérinaire de Lyon, l'EM-Lyon, l'Université catholique de Lyon et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) [1992]. (🔗)

2000 : installation à Lyon, au Fort Saint-Jean, de l'École nationale des contrôleurs du Trésor Public (🔗)

2000 : installation de l'ENS Lettres et Sciences Humaines qui rejoint le PUL (🔗)

2001 : transformation du PUL [1995] en Groupement d'Intérêt Public (GIP) et accueil de deux nouveaux membres : l'Institut universitaire de formation des maîtres de Lyon (IUFM) [1991] et l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) [1997] qui a quitté le groupement en décembre 2004 (🔗)

2004 : Prolongation du PUL [1995] et intégration à cette occasion de l'Institut National de la recherche pédagogique (INRP) et de l'Institut Polytechnique de Lyon (IPL) [1992] (🔗)

2004 : ouverture à Vaise du campus privé de l'Université professionnelle internationale (UPI) René Cassin ©

Construit sur 19 000 m² pour accueillir plus de 5 000 étudiants, ce campus regroupe une quinzaine d'écoles privées appartenant aux quatre groupes privés d'enseignement suivants : IGS, IDRAC, 3A, IFAG et orientés vers des formations de gestion, management, journalisme/médias, etc.

2005 : ouverture des locaux de l'Université catholique [1877], Place Carnot ☺

2005 : création de l'Université populaire ☺

Créée à Lyon par Emmanuel Dockès et Philippe Corcuff, l'Université populaire de Lyon s'inspire de la tradition des Universités populaires au XIXe siècle telle qu'elle a été réactivée par le philosophe Michel Onfray avec la création de l'Université populaire de Caen en octobre 2002. La volonté est d'offrir un accès le plus large possible à l'enseignement.

2005 : L'Institut d'Études politiques de Lyon [1948] a déposé une demande d'adhésion acceptée par le Conseil d'administration du GIP PUL. ☺

2007 : L'École nationale des beaux-arts de Lyon [1807] s'installe aux Subsistances ☺

L'originalité du projet réside dans la localisation sur un même espace d'un lieu de formation et d'un lieu de création artistique.

2007 : l'Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes (ISARA) [1968] s'installe à Gerland avec une vingtaine d'organisations professionnelles du secteur agricole et agroalimentaire ☺

Le nouvel ensemble est identifié sous le label Agrapôle. Parmi les organisations présentes on trouve : la Chambre régionale d'agriculture, le Pôle européen agroalimentaire pour la communication, la recherche, l'innovation et le transfert de technologie (PEA CRITT), Coop de France Rhône-Alpes-Auvergne, la SAFER (Société d'aménagement foncier et établissement rural), le Comité de promotion de produits alimentaires en Rhône-Alpes (R3AP), l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'Agroalimentaire (APECITA), etc.

2007 : Création de la Fondation d'entreprises Lyon 1

EZUS Lyon, filiale de valorisation de l'Université Lyon 1, Sanofi Pasteur et la Banque populaire Loire et lyonnais s'associent pour former la première fondation d'entreprises au service d'une université. Il s'agit de développer les partenariats université/entreprises, de renforcer la valorisation de la recherche et de lever des fonds pour accroître les financements de l'université.

2007 : Rénovation complète de l'INPG qui du statut d'université au statut de grand établissement et donne naissance à six nouvelles écoles : **Grenoble INP - Ense3** : école de l'énergie, l'eau et l'environnement issue d'ENSHMG et ENSIEG, **Grenoble INP - Ensimag** : école d'informatique, de mathématiques appliquées et de télécommunications

issue du regroupement de l'ENSIMAG et du département Télécom, **Grenoble INP - Esisar** : école des systèmes avancés et réseaux intégrant électronique , informatique, et technologies embarquées, **Grenoble INP - Génie industriel** : école de conception de produits ou services, de gestion de production et logistique issue du regroupement de l'ENSGI et l'ENSHMG, **Grenoble INP - Pagora** : école des sciences du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux issue de l'EFPG, **Grenoble INP - Phelma** : école de physique, électronique, matériaux issue du regroupement de l'ENSPG, l'ENSERG et l'ENSEEG.

2007 : (re)-création de l'Université de Lyon [1896] (🌀)

Ce PRES émane du Pôle universitaire de Lyon. Suite à la loi sur la recherche et le classement en 267^e position de l'Université Claude Bernard Lyon 1 au classement de Shanghai, les membres fondateurs du PUL (les 3 universités, L'EM-Lyon, l'INSA de Lyon) et les ENS décident de créer un PRES « Université de Lyon » afin de regrouper sous une même bannière un système jusqu'alors trop dispersé. L'objectif du PRES est rassembler les établissements sous un même projet afin de devenir plus concurrentiel par rapport aux autres universités internationales. L'objectif est de mener une politique de valorisation et de promotion de l'offre de recherche et de formation. En effet, l'organisation générale de l'enseignement supérieur de Lyon est peu lisible à l'étranger. Certes, cette capitale régionale possède tous les atouts en matière de recherche et de formation mais la dispersion et la rivalité entre les établissements jouent en sa défaveur. L'objectif du PRES est de pousser les établissements à mutualiser leurs moyens humains, matériels et financiers. De la constitution du PRES découle une implication accrue des établissements membres qui s'engagent entre autres à délivrer des diplômes « Université de Lyon » et notamment les doctorats. Les chercheurs signeraient leurs publications sous le sceau de l'université de Lyon et plus seulement sous celui du laboratoire. Cela permettrait à tous les établissements de remonter dans les classements internationaux.

Le PUL est financé par les cotisations des établissements membres, l'Etat, la Région, Le Grand Lyon et la Ville de Lyon ainsi que le Conseil Général. Le PRES recevrait les mêmes aides avec une enveloppe plus conséquente de l'État. La création du PRES « Université de Lyon » se fait en étroite cohérence avec la Région Rhône-Alpes et notamment avec les Réseaux Thématiques de recherche Avancée qui sont de gros projets de recherche fondamentale en cohérence avec les pôles de compétitivité.

Ces réseaux (pendants en recherche fondamentale des pôles de compétitivité) sont soutenus par le PRES et reçoivent un financement propre du ministère. Ils sont au nombre de trois : un pôle biosanté, un pôle SHS (dirigé par Olivier Faron de l'ENS-LSH) et un pôle chimie.

Les missions du PRES :

- la recherche et son rayonnement international
- la formation et son rayonnement international

- La vie universitaire sur le site du Grand Lyon
- La diffusion large des connaissances
- La définition et l'harmonisation d'une politique de formation en licence, master et doctorat ainsi que la création de diplômes internationaux
- La définition et la conduite d'une politique scientifique de site
- La valorisation des activités de recherche au sein des structures communes
- Une politique de développement à l'international via le Collège Doctoral International de Lyon (CDIL) et de l'accueil des chercheurs étrangers
- Une politique coordonnée de recrutement en enseignants chercheurs, en chercheurs et en personnels ITRF pour l'assistance à la recherche
- Une politique de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

2007 : loi sur l'autonomie des universités

La loi sur l'autonomie des universités prévoit le renforcement du Conseil d'administration et du rôle du président dont les pouvoirs sont étendus. Les universités se verront progressivement transférer la gestion du budget globale ce qui leur permettra une plus grande souplesse de fonctionnement et de recrutement (même si le système national/local reste) et, à leur demande, la propriété de leurs locaux. Elles auront la possibilité de recruter en direct, sous des contrats de droit privé, une partie de leur masse salariale, enseignant-chercheur inclus. Par ailleurs, il devient possible de dissocier la recherche et l'enseignement, les personnels pouvant avec accord s'orienter vers l'un ou l'autre pour un temps.

Côté étudiant, il est prévu un plus grand accompagnement, avec des mesures de tutorat, une meilleure information d'orientation et la création d'un bureau d'insertion professionnelle.

Un maillage plus important avec le territoire est prévue, notamment par l'ouverture du Conseil d'administration à des représentants extérieurs (représentant des collectivités locales, chef d'entreprise, etc.).

La création de fondations devient possible pour rechercher des financements privés et gérer les fonds propres que l'activité de l'université pourrait générer (contrat de recherche, brevets, etc.).

Bibliographie

Note : Le travail présenté ici repose sur des sources très diverses allant des travaux de recherches aux témoignages historiques, en passant par les sites Internet des écoles et des universités qui présentent, tous ou presque, une rubrique « histoire ». Cette chronologie n'est pas une histoire de l'enseignement supérieur de l'agglomération – une histoire qui reste à faire – mais un balayage indicatif.

- ATTALI Jacques 1998 : Pour un modèle européen d'enseignement supérieur, rapport commandé par Claude Allègre à Jacques Attali
- BAYARD Françoise, COMTE Bernard 2005 : *L'université Lyon 2 1973-2004*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.
- BODÉ Gérard 2002 : « L'enseignement technique de la Révolution à nos jours », *Economica*, tome 2, 2002.
- BOURGEOIS Émile 1889 : « L'enseignement à Lyon en 1889 », *Lyon à l'exposition universelle de 1889*, Adrien Storck et Henri Martin, Lyon, T. 1, pp. 103-114.
- DEROUSSIN David, LAURANSON-ROSAZ Christian 2006 : L'enseignement du droit à Lyon : rappel historique », in *La Faculté de droit de Lyon, 130 ans d'histoire*, Hugues Fulchiron (dir.), Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, pp. 15-26.
- DOCKÈS-LALLEMENT Nicole 2006 : « La fondation de la faculté de droit de Lyon », in *La Faculté de droit de Lyon, 130 ans d'histoire*, Hugues Fulchiron (dir.), Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, Lyon, pp. 27-60.
- GOULARD François 2007 : *L'enseignement supérieur en France – État des lieux et propositions*, rapport établi sous la direction de François Goulard, Ministre délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, mai.
- JOURET Auguste 1957 : *Ecole Centrale Lyonnaise : Un siècle d'une école d'ingénieurs*, Lyon.
- LANG T 1883 : *Notice sur l'école de la Martinière, sur son histoire, son but, son organisation, son fonctionnement, ses ressources, son enseignement, etc.* Lyon.
- MARTIN Henri 1889 : « Le palais des facultés », *Lyon à l'exposition universelle de 1889*, Adrien Storck et Henri Martin, Lyon, T. 1, pp. 163-164.
- SHEPHERD William R. 1923 : *Historical Atlas (1871-1934)*, édition de 1932.
- THIVEND Marianne et SCHWEITER Sylvie 2005 : *État des lieux des formations techniques et professionnelles dans l'agglomération lyonnaise. XIXe siècle - années 1960*.
- VASCONCELLOS Maria 2006 : *L'enseignement supérieur en France*, Collection Repères, Paris, La Découverte.

VOLTZ René 2001 : *La Physique à Strasbourg. Regards sur le passé*, Plaque ULP, à l'occasion d'une exposition, Strasbourg, (<https://www-physique.u-strasbg.fr/php/institut/histoire/dixneuvieme.pdf>)

Observatoire européen des universités : www.oepu.paris-sorbonne.fr